



*Procès-verbal*  
*Le mercredi, 7 juin 2000 - n° 118*

*10 heures*

**Président : M. Jean-Pierre Charbonneau**

---

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.  
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

## **TABLE DES MATIÈRES**

La séance est ouverte à 10 h 05.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement

### **AFFAIRES COURANTES**

#### **Dépôts de documents**

M. Landry, ministre d'État à l'Économie et aux Finances, dépose :

Le rapport d'activités du Fonds d'indemnisation du courtage mobilier, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1999.

(Dépôt n° 1182-20000607)

Le rapport annuel de l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec (ACAIQ), pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1999.

(Dépôt n° 1183-20000607)

#### **Dépôts de rapports de commissions**

M. Simard (Richelieu), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 6 juin 2000, a étudié en détail le projet de loi :

n° 125 Loi sur l'exercice des activités de bourse au Québec par Nasdaq.  
Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 1184-20000607)

\_\_\_\_\_

M. Lachance (Bellechasse), à titre de président, dépose :

**7 juin 2000**

---

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, le 6 juin 2000, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 135, Loi modifiant la Loi sur les transports.

(Dépôt n° 1185-20000607)

### **Dépôts de pétitions**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 63 et 64 du Règlement, M. MacMillan (Papineau) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 819 citoyens et citoyennes de la région de la Haute-Mauricie, concernant les taxes sur l'essence.

(Dépôt n° 1186-20000607)

\_\_\_\_\_

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 63 et 64 du Règlement, Mme Loiselle (Saint-Henri–Sainte-Anne) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 530 membres de la communauté et parents d'élèves de l'école élémentaire St-Gabriel, concernant le plan d'intégration de la Commission scolaire English-Montreal relativement aux écoles Vézina et Saint-Gabriel.

(Dépôt n° 1187-20000607)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### **Motions sans préavis**

M. Gagnon (Saguenay) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne aujourd'hui, le 7 juin, la Journée de l'air pur.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

**7 juin 2000**

---

Le débat terminé, la motion est adoptée.

—————

M. Legault, ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite les étudiantes et les étudiants du Québec qui se sont distingués lors des Olympiades québécoises de la formation professionnelle et technique et des Olympiades canadiennes de la formation professionnelle et technique qui ont eu lieu à Québec en fin de semaine et, particulièrement, les médaillés d'or qui nous représenteront l'an prochain à Séoul.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 112, Loi sur la sécurité incendie;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 110, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 135, Loi modifiant la Loi sur les transports;
- la Commission de l'économie et du travail, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 116, Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'énergie et d'autres dispositions législatives ;

**7 juin 2000**

---

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 126, Loi sur les coopératives de services financiers.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

**Projets de loi du gouvernement**

*Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de Mme Marois, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 117, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-médicaments et la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, soit maintenant adopté.

À la fin de son intervention, M. MacMillan (Papineau) propose la motion de report suivante :

QUE la motion en discussion soit amendée en remplaçant les mots «soit maintenant adopté» par les mots «soit adopté dans six mois».

---

À 12 h 56, M. Pinard, vice-président, convoque les leaders pour une réunion afin de procéder au partage du temps pour le débat restreint sur la motion de report et suspend la séance jusqu'à 15 heures.

---

La séance reprend à 15 h 08.

---

7 juin 2000

---

*Adoption du principe*

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Bissonnet, vice-président, répartit ainsi le temps de parole pour la durée du débat restreint sur la motion de report de M. MacMillan (Papineau) : cinq minutes sont allouées au député indépendant; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste de la période consacrée à ce débat; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre tandis que le temps non utilisé par le député indépendant pourra être redistribué entre les groupes parlementaires et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

M. Paradis, leader de l'opposition officielle, soulève une question de règlement après afin de savoir quel groupe parlementaire doit intervenir le premier dans le débat. M. Bissonnet, vice-président, prend la question en délibéré.

Après une brève suspension de la séance, M. Bissonnet, vice-président, rend la décision suivante :

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Malgré que l'usage est à l'effet que le premier intervenant dans le débat sur la motion de report soit un membre du groupe parlementaire différent de celui d'où provient la motion, la Présidence n'est pas liée par cette pratique. En conséquence, elle reconnaîtra le premier intervenant qui se manifestera.

Puis l'Assemblée entreprend le débat sur la motion de report de M. MacMillan.

À la demande de M. Bissonnet, vice-président, M. Gendron (Abitibi-Ouest) retire certains propos non parlementaires.

**Avis touchant les travaux des commissions**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, interrompt le débat et convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 110, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal.

7 juin 2000

---

## Projets de loi du gouvernement

### *Adoption du principe*

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de report de M. MacMillan (Papineau).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 87 en annexe)

Pour: **39** Contre: **63** Abstention: **0**

---

À 18 h 06, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

---

La séance reprend à 20 h 03.

---

### *Adoption du principe*

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Marois, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 117, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-médicaments et la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, soit maintenant adopté.

À la fin de son intervention, M. Paradis, leader de l'opposition officielle, propose la motion de scission suivante :

7 juin 2000

---

QU'en vertu de l'article 241 du Règlement, le projet de loi n° 117, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-médicaments et la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, soit scindé en deux projets de loi, un premier intitulé : Loi doublant la taxe sur les médicaments et autorisant son augmentation annuelle par décret gouvernemental, comprenant les articles 1 à 3, 5 et 6, et un deuxième intitulé : Loi favorisant la recherche et le développement du secteur pharmaceutique, comprenant les articles 4 et 6.

À 20 h 46, après avoir entendu quelques remarques de part et d'autre sur la recevabilité de cette motion, M. Pinard, vice-président, prend la question en délibéré et suspend les travaux.

---

À 21 h 56, M. Pinard, vice-président, rend la décision suivante sur la recevabilité de la motion de scission du projet de loi n° 117, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-médicaments et la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, présentée par le leader de l'opposition officielle:

#### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La motion de scission est déclarée irrecevable. À l'analyse des dispositions du projet de loi n° 117, je ne peux y retrouver les deux principes tels qu'identifiés par le leader de l'opposition officielle. Dans l'opinion de la présidente, le projet de loi n° 117 comporte un seul principe, soit le financement du régime général d'assurance-médicaments.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 117 est adopté.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 117 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

**7 juin 2000**

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, proposant que le principe du projet de loi n° 134, Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, soit maintenant adopté.

À minuit, le débat sur la motion de la ministre des Affaires municipales et de la Métropole est ajourné. M. Bissonnet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 8 juin 2000, à 10 heures.

---

#### SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 7 juin 2000, à 11 h 39, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Blanchet (Crémazie), la représentante du premier ministre, de Mme Delisle (Jean-Talon), la représentant du Chef de l'opposition officielle, et de M. Bédard, directeur du Secrétariat de l'Assemblée, il a plu à l'honorable Lise Thibault, Lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 127 Loi modifiant la Loi sur les établissements touristiques.

*Le président*

**JEAN-PIERRE CHARBONNEAU**

7 juin 2000

---

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de report de M. MacMillan (Papineau) concernant l'adoption du principe du projet de loi n° 117, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-médicaments et la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec :

(Vote n° 87)

POUR - 39

Beauchamp	Copeman	Laporte	Paradis
Bélanger	Fournier	Leblanc	Pelletier
Benoit	Gagnon-Tremblay	Loiselle	(Chapleau)
Bergman	Gautrin	Maciocia	Poulin
Bordeleau	Gauvin	MacMillan	Sirros
Brodeur	Gobé	Marcoux	Tranchemontagne
Chagnon	Houda-Pepin	Marsan	Vallières
Charest	Jérôme-Forget	Middlemiss	Williams
(Sherbrooke)	Kelley	Mulcair	
Chenail	Lafrenière	Normandeau	
Cholette	Lamoureux	Ouimet	

CONTRE - 63

Arseneau	Boulianne	Duguay	Ménard
Barbeau	Brassard	Gagnon	Morin
Baril	Caron	Gendron	Papineau
(Berthier)	Carrier-Perreault	Geoffrion	Paquin
Beaudoin	Charest	Harel	Paré
Beaulne	(Rimouski)	Jolivet	Payne
Beaumier	Chevrette	Julien	Pelletier
Bédard	Cliche	Jutras	(Abitibi-Est)
Bergeron	Côté	Labbé	Perreault
Bertrand	(La Peltrie)	Lachance	Robert
(Portneuf)	Côté	Laprise	Rochon
Bertrand	(Dubuc)	Legault	Signori
(Charlevoix)	Cousineau	Léger	Simard
Blanchet	Désilets	Lelièvre	(Montmorency)
Boisclair	Deslières	Lemieux	Simard
Bouchard	Dion	Léonard	(Richelieu)
Boucher	Dionne-Marsolais	Létourneau	St-André
Boulerice	Doyer	Marois	Vermette